

LIVRET DE FONCTIONNEMENT 2025 / 2026



COORDONNÉES

CLO LES TOUCHATOUTS

touchatoutsequipe@gmail.com

<https://touchatouts.wixsite.com/oudon>

02.40.83.69.42

96 rue de vieille cour, 44521 Oudon

PADOC : 07.66.48.40.41



SOMMAIRE

Modalités d'inscriptions	3
Trombinoscope des bénévoles	5
Trombinoscope de l'équipe	6
Le projet éducatif de l'association	7
Calendrier scolaire 2025 – 2026	8
L'accueil périscolaire	9
L'accueil de loisirs du mercredi	12
L'accueil de loisirs vacances	14
Le padoc pendant les vacances	16
Le padoc les mercredis en période scolaire	19

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font **de juin au 20 juillet 2025**, les familles sont averties par mail de la date limite à ne pas dépasser.

Pour toutes les familles : Veuillez cliquer sur : « Créer mon espace » Créez votre espace personnel qui vous donnera accès aux réservations et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec nos services les touchatouts. (Téléphone : 02.40.83.69.42, touchatoutsequipe@gmail.com). Vos demandes seront après validés par nos services.

Voici le lien pour accéder :

<https://www.espace-citoyens.net/OUDON/espace-citoyens/>

En cas de manque de place, l'enfant peut être inscrit sur une liste d'attente. Des réservations de dernière minute pourront être prises en compte en fonction des places disponibles.

⚠ ATTENTION :

- Les demandes d'inscription déposées après la date limite, auront un délai de traitement incompressible pouvant entraîner l'impossibilité pour les enfants d'être accueilli aux Touchatouts les 3 premiers jours de la rentrée.

Dès que nous aurons validé votre demande, vous pourrez réserver vos activités.

Pour que votre inscription soit validée, il faudra enregistrer les documents suivants :

- La fiche sanitaire de liaison,
- Attestation d'assurance responsabilité civile,
- Les copies des vaccins,
- Avoir pris connaissance du livret de fonctionnement,
- La photocopie du quotient familial CAF ou MSA. Au 1er janvier, le quotient familial est actualisé par la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA. Les familles qui n'ont pas accordé à la ville le droit de vérifier qu'elles sont à jour de leur déclaration via le portail API CAF devront nous transmettre l'attestation.
En cas de non-présentation des documents permettant la mise à jour du quotient familial, au 15 février de chaque année, le tarif le plus élevé sera appliqué. Aucune rétroactivité ne sera appliquée en cas dépassement du délai.
- Remplir la décharge parentale : à partir seul
- Accepter ou pas le droit à l'image
- L'adhésion de 25€ par famille pour l'année scolaire 2025/2026 vous sera facturée à la 1ere facturation.

PAI Projet d'Accueil Individualisé :

Pour chaque enfant ayant des allergies ou des protocoles alimentaires. Il est très important de remplir les coordonnées sur le portail famille et nous transmettre l'ordonnance, le protocole à suivre ainsi que la photo de l'enfant.

Autorisations :

Vous devez remettre une décharge en papier ou remplir directement les informations nécessaires sur le portail famille si :

- vous souhaitez qu'une autre personne que vous récupère vos enfants ;
- vous souhaitez que votre enfant quitte le centre seul.

Conditions d'Accueil :

≥ L'enfant a des droits, mais aussi des devoirs afin que les temps collectifs soient agréables pour tous

≥ La vie collective doit s'organiser autour des règles de vie basées sur le respect de l'autre et du matériel, de l'hygiène et du partage

≥ Toute violence verbale et physique est à bannir

≥ Les conflits sont gérés par l'équipe d'animation et non par les enfants

≥ Tous les objets dangereux (cutters, couteaux...) sont interdits ainsi que les téléphones portables sauf pour le PADOC

≥ L'association décline toute la responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des biens personnels (carte à jouer, billes...) au sein des locaux

≥ Les locaux étant un lieu affecté à un usage collectif, il est interdit de fumer et ou vapoter dans l'enceinte de la structure, à l'intérieur des bâtiments comme dans les espaces extérieurs (Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2016)

≥ L'enfant doit être propre.

≥ Le personnel n'est pas habilité à prendre en charge la gestion des médicaments

≥ Les parents gardent les enfants malades, ils informent les services concernés et les écoles

≥ En cas de maladie contagieuse, il est impératif de prévenir la direction afin de prendre les dispositions nécessaires

≥ En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences (15) et ensuite à un médecin. Le responsable légal sera avisé immédiatement après

≥ Prévoir une tenue adaptée à l'activité programmée (sportive, sortie...) Prévoir une tenue de rechange pour les plus petits.

TROMBINOSCOPE DES BÉNÉVOLES

LES BENEVOLES C.L.O Les Touchatouts



MARION
Membre actif



CELINE
Membre actif



MATHIEU
Président



ROMAIN
Trésorier



MICHELLE
Membre actif



PAULINE
Membre actif



REJOIGNEZ-NOUS !



ANTHONY
Secrétaire



TROMBINOSCOPE DE L'ÉQUIPE

L'ÉQUIPE DES TOUCHE-TOUTS APS/ALSH /PADOC



CELINE
Animatrice 3-6 ans
et 6-8 ans



SANDY
Animatrice 3-6 ans



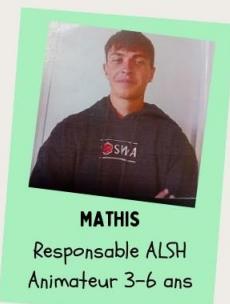
HÉLÈNE
Assistante de
Gestion



FRANÇOISE
Animatrice 3-6 ans



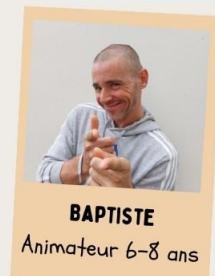
VIRGINIE
Directrice de
l'association



MATHIS
Responsable ALSH
Animateur 3-6 ans



DYLAN
Animateur 6-8 ans
et 11-17 ans

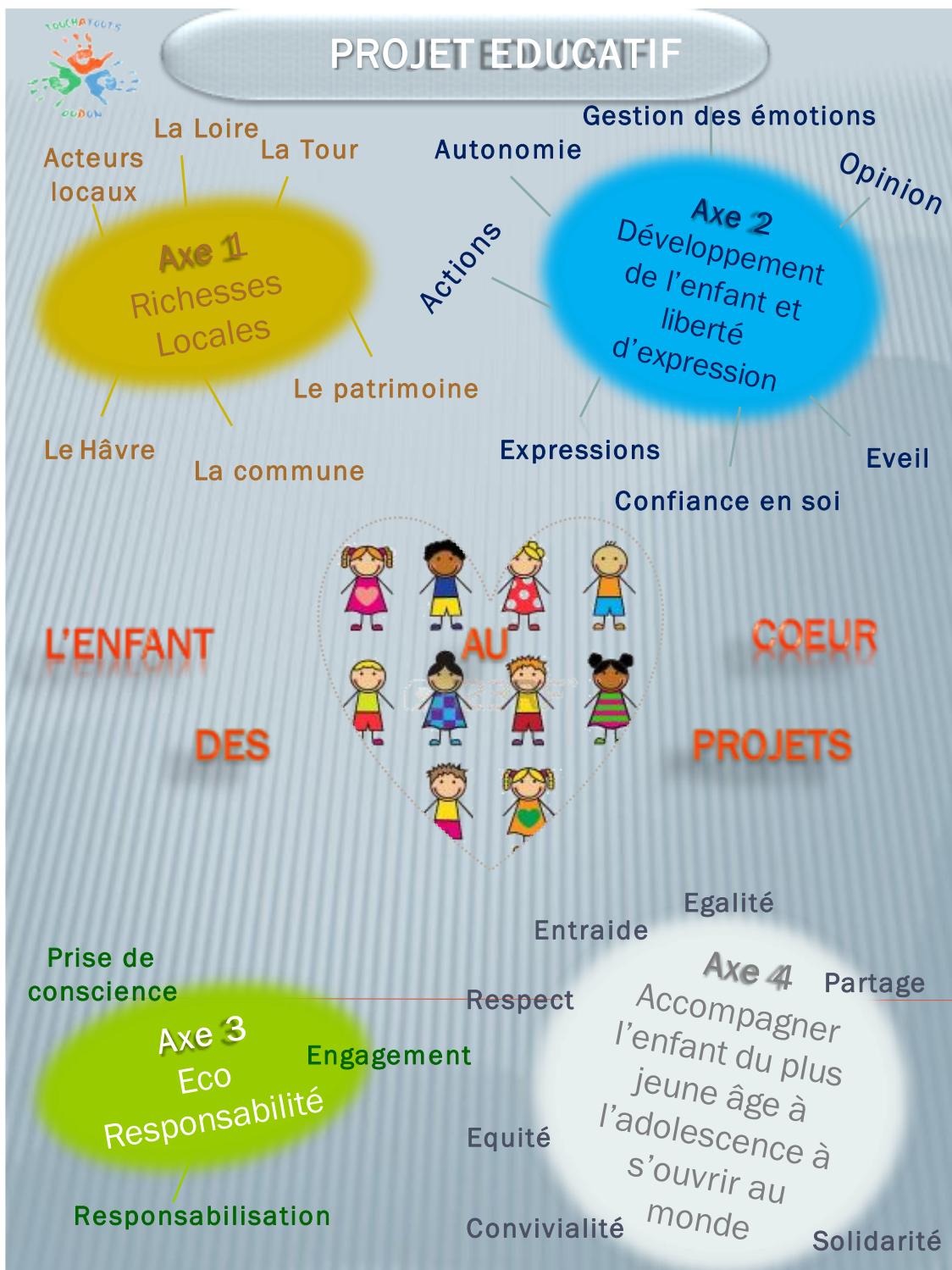


BAPTISTE
Animateur 6-8 ans



EMELYNE
Responsable PADOC
Animatrice 4-10 ans
et 11-17 ans

LE PROJET EDUCATIF DE L'ASSOCIATION



CALENDRIER SCOLAIRE 2025 – 2026

Vacances	<u>ZONE B</u>
<u>Rentrée scolaire 2025</u>	Jour de reprise : lundi 1 septembre 2025
<u>Vacances de la Toussaint 2025</u>	Fin des cours : samedi 18 octobre 2025 Jour de reprise : lundi 3 novembre 2025
<u>Vacances de Noël 2025</u>	Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 Jour de reprise : lundi 5 janvier 2026
<u>Vacances d'hiver 2026</u>	Fin des cours : samedi 14 février 2026 Jour de reprise : lundi 2 mars 2026
<u>Vacances de printemps 2026</u>	Fin des cours : samedi 11 avril 2026 Jour de reprise : lundi 27 avril 2026
<u>Pont de l'Ascension 2026</u>	Fin des cours : mercredi 13 mai 2026 Jour de reprise : lundi 18 mai 2026
<u>Grandes vacances 2026</u>	Fin des cours : samedi 4 juillet 2026

 **Les Touchatouts seront fermés :**

- Le mardi 11 Novembre 2025
- Aux vacances de Noel 2024 du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026,
- Pont de l'ascension du mercredi 13 mai au soir jusqu'au lundi 18 mai 2026
- Aux vacances d'été du 31 juillet au 24 août 2026 (à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées).

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

1) Horaires et Organisation :

Ce service est destiné aux enfants scolarisés à l'école Jules Verne. C'est un lieu de transition entre la maison et l'école où l'enfant peut jouer, faire ses devoirs et bricoler. Les activités sont proposées en fonctions d'un projet d'animation déterminé en réunion d'équipe.

Lundi	7h15 à 9h00	16h45 à 19h00
Mardi	7h15 à 9h00	16h45 à 19h00
Jeudi	7h15 à 9h00	16h45 à 19h00
Vendredi	7h15 à 9h00	16h45 à 19h00

2) Petit déjeuner et Goûter :



- ≥ Un petit déjeuner est servi jusqu'à 8h15.
- ≥ Un goûter est servi de 16h45 à 17h15.
- ≥ Pour le bon déroulement du goûter les parents sont priés de ne pas venir avant 17h15.

3) Réservations et Annulations de l'accueil périscolaire :

Si je veux réserver ou annuler le	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Je peux réserver/annuler sur le portail famille jusqu'au	Vendredi 9h00	Lundi 9h00	Mercredi 9h00	Jeudi 9h00

En cas de manque de place, l'enfant peut être inscrit sur une liste d'attente. Des réservations de dernière minute pourront être prises en compte en fonction des places disponibles.

En cas de jour férié, le délai est allongé d'un jour.

- **Pénalité absence ajustement** : appliquée quand les parents n'ont pas réservé ou pas annulé la périscolaire : tarif plage horaire (1h45 APS matin, 2h45 APS soir).
- **Pénalité de retard après fermeture** : Une pénalité de 10€ est facturée par quart-d'heure et par enfant.
- **En cas d'absence justifiée (maladie, évènement familial majeur)** : l'accueil périscolaire doit être prévenu avant 9h00 par email, sous peine de facturation.

⚠️ Les absences doivent impérativement être signalées le jour même par notre e-mail :

touchatoutsequipe@gmail.com ou en passant par l'espace citoyen Oudon : <https://www.espace-citoyens.net/OUDON/espace-citoyens/> à la rubrique « **signaler une absence** » et justifier cette absence pour qu'elle soit prise en compte.

Vos démarches s'opèrent sur votre portail famille accessible 24/24, 7j/7j.

Toutefois en cas d'urgence, les TOUCHATOUTS sont à votre service par téléphone au 02.40.83.69.42.

Toute absence de l'enfant sans présentation de justificatif valable entraîne la facturation de toutes les prestations réservées. Seuls les motifs d'absences suivants ouvriront droit à non-facturation des prestations :

Liste des justificatifs admis :

- Attestation (employeur, entreprise...) datée, signée, logo/tampon pour les changements d'emploi du temps, ou les prises de poste en intérim.
- Attestation enfant malade pour employeur
- Attestation compagnie de transport (annulation, report...)
- Certificat décès
- Certificat médical ou copie ordonnance faisant apparaître date nom et prénom de l'enfant ou certificat d'hospitalisation
- En cas d'absence de l'enseignant d'un enfant, la famille ne sera pas facturée de ses réservations sous 2 conditions :
- L'enfant est gardé à domicile afin de ne pas surcharger les autres classes et
- La directrice de l'école avertit l'accueil périscolaire.

4) Tarif, Facturation et Règlement :

	Taux d'effort à l'heure	Plancher	Plafond
APS matin et/ou après-midi	0.00250	1.25€	3.88€

Les goûters et les petits déjeuners pris sur place seront facturés 0,85€ en supplément.

Exemples :

La famille X a un QF de 1050€. Son tarif à l'heure sera donc de $1050 \text{ €} \times 0,00250 = 2,63\text{€}$.

La famille Y a un QF de 3000€. Son tarif à l'heure sera donc de $3000 \text{ €} \times 0,00250 = 3,88\text{€}$ (au lieu de 7,50€).

La famille X a un QF de 1050€. Son tarif au quart d'heure sera donc de $1050 \text{ €} \times 0,00250 = 2,63/4 = 0,66\text{€}$.

La famille Y a un QF de 3000€. Son tarif au quart d'heure sera donc de $3000 \text{ €} \times 0,00250 = 3,88/4 = 0,97\text{€}$

⚠️ La facturation s'effectue par tranche de quart d'heure.

La facturation mensuelle est établie à partir du pointage quotidien. Une facture mensuelle est adressée à chaque famille via le portail citoyen : <https://www.espace-citoyens.net/OUDON/espace-citoyens/>

Le règlement: est possible en espèces, par chèque bancaire, par chèque CESU, ANCV ou prélèvement automatique. (En cas de rejet de prélèvement, vous serez refacturé des frais bancaires de 14€ imputés à l'association).

En cas de non-paiement d'une facture après 2 relances, une majoration de 10% par mois de retard sera appliquée.

Aucun enfant ne sera accueilli si les factures ne sont pas honorées. En revanche, n'hésitez pas à prendre contact avec la direction en cas de difficultés de paiement afin de trouver ensemble des solutions (étalement des paiements, etc...).

Le remboursement ou la régularisation d'une facture sera effectué le mois suivant. Les familles ne seront pas autorisées à déduire le montant sur la facture en cours.

En cas de litige sur la facture, la famille devra en faire part par écrit à la direction dans le mois qui suit la réception de la facture. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

1) Horaires et Organisation :

Les horaires d'ouvertures sont les suivantes : de 7h15 à 19h00.

Les activités du matin débuteront à 10h00 et 14h30 pour l'après-midi. Ce service est destiné à tous les enfants qui sont scolarisés à compter de la petite section. Les activités sont proposées en fonction de l'âge des enfants (les maternelles, élémentaires et passerelle) et d'un thème déterminé en réunion d'équipe. Un temps de repos est proposé jusqu'à 16h00 dans une salle de sieste prévue à cet effet ou un « temps calme » jusqu'à 14h30 dans la salle d'activité.

2) Repas et Goûter :

Les repas et goûter sont inclus dans le tarif. En cas d'allergie alimentaire, un protocole est mis en place ou transmis par la famille s'il existe déjà. Selon le type d'allergie, le repas pourra être apporté par la famille. Les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner jusqu'à 8h15. Cette prestation est facturée en sus du coût de journée. 0.85€

Si votre enfant participe à une activité extrascolaire, merci de remplir le formulaire de décharge parentale sur le portail familles.

3) Réservations et Annulations :

Si je veux réserver ou annuler le mercredi	Dernier délai le lundi avant 11h30.
Coût pour rétraction hors délai	L'intégralité de la réservation sera due sauf sur présentation d'un justificatif (ordonnance).

En cas de manque de place, l'enfant peut être inscrit sur une liste d'attente. Des réservations de dernière minute pourront être prises en compte en fonction des places disponibles.

Les absences doivent impérativement être signalées le jour même en passant par notre e-mail : touchatoutsequipe@gmail.com ou en passant par l'espace citoyen Oudon : <https://www.espace-citoyens.net/OUDON/espace-citoyens/> à la rubrique « signaler une absence » et justifier cette absence pour qu'elle soit prise en compte.

Vos démarches s'opèrent sur votre portail famille accessible 24/24, 7j/7j.

Toutefois en cas d'urgence, les TOUCHEOUTS sont à votre service par téléphone au 02.40.83.69.42.

Toute absence de l'enfant sans présentation de justificatif valable entraîne la facturation de toutes les prestations réservées. Seuls les motifs d'absences suivants ouvriront droit à non-facturation des prestations :

Liste des justificatifs admis :

- Attestation (employeur, entreprise...) datée, signée, logo/tampon pour les changements d'emploi du temps, ou les prises de poste en intérim.
- Attestation enfant malade pour employeur
- Attestation compagnie de transport (annulation, report...)
- Certificat décès
- Certificat médical ou copie ordonnance faisant apparaître date nom et prénom de l'enfant ou certificat d'hospitalisation.

4) Tarifs :



Plus de tarif péricentre, tarif à la journée uniquement

	Taux d'effort	Plancher	Plafond
A la journée avec repas	0.017	8.51 €	29.75 €
A la demi-journée avec repas	0.012	5.40€	21.00€
A la demi-journée	0.009	4.05 €	15.75€



Pénalité de retard après fermeture : Une pénalité de 10€ est facturée par quart-d 'heure et par enfant.

Exemples : La famille X a un QF de 1050 €, son **tarif à la journée** sera donc de $1050 \text{ €} \times 0,017 = 17.85 \text{ €}$. La famille Y a un QF de 3000 € son tarif à la journée sera donc de $3000 \text{ €} \times 0,017 = 29.75 \text{ €}$ (au lieu de 51 €).

Exemples : La famille X a un QF de 1050€, son **tarif à la ½ journée + repas** sera donc de $1050 \text{ €} \times 0.012 = 12.6 \text{ €}$. La famille Y a un QF de 3000, son tarif à la ½ journée + repas sera donc de $3000 \text{ €} \times 0.012 = 21 \text{ €}$ (au lieu de 36 €).

Exemples : La famille X a un QF de 1050€, **son tarif à la demi-journée** sera donc de $1050 \times 0.009 = 9.45 \text{ €}$. La famille Y a un QF de 3000, son tarif à la demi-journée sera donc de $3000 \times 0.009 = 15.75 \text{ €}$ (au lieu de 27€).

5) Facturation et Règlement

La facturation mensuelle est établie à partir du pointage quotidien. Une facture mensuelle est adressée à chaque famille par courrier ou par mail (pour cela choisir la facturation en ligne sur votre espace personnel).

Le règlement : est possible en espèces, par chèque bancaire, par chèque CESU, ANCV ou prélèvement automatique. (En cas de rejet de prélèvement, vous serez refacturé des frais bancaires de 14€ imputés à l'association).

En cas de non-paiement d'une facture après 2 relances, une majoration de 10% par mois de retard sera appliquée.

6) Heures d'arrivée et de départ

Matin : Arrivée entre 7h15 et 10h00 et départ entre 11h30 et 12h00.

Matin + repas : Arrivée entre 7h15 et 10h00 et départ entre 13h30 et 14h00.

Journée complète : Arrivée entre 7h15 et 10h00 et départ entre 16h30 et 19h00.

Après-midi + repas : Arrivée entre 13h30 et 14h00 et départ entre 16h30 et 19h00.

L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES :

1) Horaires et Organisation :

Les horaires d'ouvertures sont les suivantes : de 7h15 à 19h00.

Les activités du matin débuteront à 10h00 et 14h30 pour l'après-midi. Ce service est destiné à tous les enfants qui sont scolarisés à compter de la petite section. Les activités sont proposées en fonction de l'âge des enfants (les maternelles, élémentaires et passerelle) et d'un thème déterminé en réunion d'équipe. Un temps de repos est proposé jusqu'à 16h00 dans une salle de sieste prévue à cet effet ou un « temps calme » jusqu'à 14h30 dans la salle d'activité.

2) Repas et Goûter :

Les repas et goûter sont inclus dans le tarif. En cas d'allergie alimentaire, un protocole est mis en place ou transmis par la famille s'il existe déjà. Selon le type d'allergie, le repas pourra être apporté par la famille. Les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner jusqu'à 8h15. Cette prestation est facturée en sus du coût de journée. 0.85€

3) Réservations et Annulations :

Si je veux réserver ou annuler un ou plusieurs jours	Dernier délai 7 jours avant
Coût pour rétraction hors délai	L'intégralité de la réservation sera due Sauf sur présentation d'un justificatif (ordonnance).

En cas de manque de place, l'enfant peut être inscrit sur une liste d'attente. Des réservations de dernière minute pourront être prises en compte en fonction des places disponibles.

Les absences doivent impérativement être signalées le jour même en passant par notre e-mail : touchatoutsequipe@gmail.com ou bien ou en passant par l'espace citoyen Oudon : <https://www.espace-citoyens.net/OUDON/espace-citoyens/> à la rubrique « signaler une absence » et justifier cette absence pour qu'elle soit prise en compte.

Vos démarches s'opèrent sur votre portail famille accessible 24/24, 7j/7j.

Toutefois en cas d'urgence, les TOUCHATOUTS sont à votre service par téléphone au 02.40.83.69.42.

Toute absence de l'enfant sans présentation de justificatif valable entraîne la facturation de toutes les prestations réservées.

Seuls les motifs d'absences suivants ouvriront droit à non-facturation des prestations :

Liste des justificatifs admis :

- Attestation (employeur, entreprise...) datée, signée, logo/tampon pour les changements d'emploi du temps, ou les prises de poste en intérim.
- Attestation enfant malade pour employeur
- Attestation compagnie de transport (annulation, report...)
- Certificat décès
- Certificat médical ou copie ordonnance faisant apparaître date nom et prénom de l'enfant ou certificat d'hospitalisation.

4) Tarif, Facturation et Règlement :

 Plus de tarif péricentre. Tarif à la journée uniquement

	Taux d'effort	Plancher	Plafond
A la journée avec repas	0.017	8.51 €	29.75 €
A la demi-journée avec repas	0.012	5.40€	21.00€
A la demi-journée	0.009	4.05 €	15.75€

 Pénalité de retard après fermeture : Une pénalité de 10€ est facturée par quart-d'heure et par enfant.

Exemples : La famille X a un QF de 1050 €, son **tarif à la journée** sera donc de $1050 \text{ €} \times 0.017 = 17.85 \text{ €}$. La famille Y a un QF de 3000 € son tarif à la journée sera donc de $3000 \text{ €} \times 0.017 = 29.75 \text{ €}$ (au lieu de 51.00 €).

Exemples : La famille X a un QF de 1050€, son **tarif à la ½ journée + repas** sera donc de $1050 \text{ €} \times 0.012 = 12.60 \text{ €}$. La famille Y a un QF de 3000, son tarif à la ½ journée + repas sera donc de $3000 \text{ €} \times 0.012 = 21.00 \text{ €}$ (au lieu de 36.00€).

Exemples : La famille X a un QF de 1050€, son tarif à la **demi-journée** sera donc de $1050 \times 0.009 = 9.45 \text{ €}$. La famille Y a un QF de 3000, son tarif à la demi-journée sera donc de $3000 \times 0.009 = 15.75 \text{ €}$.

Une réduction de :

 10 % sera appliquée si l'enfant est présent 5 jours complets dans la semaine.

Un surcoût de 10% sera appliqué aux familles qui ne résident pas sur la commune d'Oudon.

La facturation mensuelle est établie à partir du pointage quotidien. Une facture mensuelle est adressée à chaque famille par courrier ou par mail (pour cela choisir la facturation en ligne sur votre espace personnel).

Le règlement : est possible en espèces, par chèque bancaire, par chèque CESU, ANCV ou prélèvement automatique. (En cas de rejet de prélèvement, vous serez refacturé des frais bancaires de 14€ imputés à l'association).

En cas de non-paiement d'une facture après 2 relances, une majoration de 10% par mois de retard sera appliquée.

LE PADOC PENDANT LES VACANCES

1) Horaires et Organisation :

Le Padoc (Pré-Ados Oudon Club) est une structure d'animation **ouverte aux jeunes de 11 à 17 ans** (ou à l'entrée du collège). C'est un lieu qui propose différents équipements (espace convivial, ballons...). C'est aussi un lieu propice aux projets où les jeunes peuvent trouver un appui technique auprès des animateurs. Des activités plus structurées (sorties, ateliers, projets jeunes, séjours...) sont proposées et réparties sur l'ensemble de l'année. Le Padoc est ouvert durant les vacances scolaires ainsi que les mercredis en période scolaire.

L'accueil du Padoc se fera dans les locaux de l'association « Ô Tour du Globe », rue de la Loire à Oudon. Selon les activités, il est possible que l'accueil soit effectué ailleurs. Nous nous engageons à prévenir les jeunes pour tout changement par mail.

Le Padoc est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h30 durant les vacances scolaires (sauf aux vacances de Noël, à la 2ème semaine des vacances de Printemps et de la Toussaint, 3 semaines en août). Un planning des dates d'ouverture sera diffusé.

Les soirées sont prévues de 18h30 à 23h.

Les jeunes de plus de 18 ans peuvent ponctuellement être accueillis pendant les temps d'accueil libre, en accord avec l'équipe d'animation.

L'été précédent leur entrée au collège, les futurs collégiens (sortis du CM2) pourront être accueillis.

2) Conditions d'Utilisations :

Le Padoc partage les locaux avec l'association « Ô Tour du Globe », foyer de jeunes ouvert aux 16/25ans.

Chacun s'engage au respect et à la propreté des lieux et du matériel s'y trouvant. Comme tout lieu d'accueil, la vie en collectivité exige le respect des personnes présentes. Aucune dégradation volontaire ou vol n'est toléré. La consommation par des mineurs de boissons alcoolisées est strictement interdite. Il est également interdit de fumer et de consommer des produits illicites au sein des locaux. Aux abords du Padoc, la loi et l'arrêté municipal s'appliquent.

En cas de non-respect du règlement, la responsabilité individuelle de la personne et de ses responsables légaux seront engagées et impliquera une réparation, un renvoi temporaire ou définitif du Padoc (selon décision de l'équipe d'animation en concertation avec les parents).

L'équipe d'animation est garante du respect du règlement intérieur au sein des locaux et du respect de la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs. Tout acte, nuisance effectuée à l'extérieur des locaux engagent la responsabilité individuelle et collective des personnes concernées, et pour les mineurs, la responsabilité des parents.

Lors de l'accueil libre, les jeunes ont le choix de rester le temps qu'ils désirent. La responsabilité de l'association est engagée au moment où le jeune intègre les locaux jusqu'à son départ. En dehors des locaux ou d'une activité, les jeunes ne sont plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation. En cas d'accident survenant sur les trajets d'aller et de retour, la responsabilité de l'association

3) Réservations et Annulations Padoc vacances :

Si je veux réserver ou annuler le Padoc pendant les vacances	Dernier délai 7 jours avant
Coût pour rétraction hors délai	L'intégralité de la réservation sera due Sauf sur présentation d'un justificatif (ordonnance).

En cas de manque de place, l'enfant peut être inscrit sur une liste d'attente. Des réservations de dernière minute pourront être prises en compte en fonction des places disponibles.

Les absences doivent impérativement être signalées le jour même en passant par notre e-mail: padoc_jeunes@yahoo.fr ou bien ou en passant par l'espace citoyen Oudon : <https://www.espace-citoyens.net/OUDON/espace-citoyens/> à la rubrique « signaler une absence » et justifier cette absence pour qu'elle soit prise en compte.

Vos démarches s'opèrent sur votre portail famille accessible 24/24, 7j/7j.

Toutefois en cas d'urgence, le PADOC sont à votre service par téléphone au 07.66.48.40.41.

4) Tarifs, Facturation et Règlement :

Quotient Familial	De 0 à 300.99	De 301 à 599	De 600 à 1199	De 1200 à 1599	De 1600 à 1999	Plus de 2000
Après-midi « classique »	1€50	1€75	2€	2€25	2€50	3€
Soirée avec repas	3€	3€75	4€50	5€25	6€	7€
Goûter			1€ le goûter			
Activité spécifique (sortie, activité entraînant un surcoût...)			Voir sur le programme d'animation			

Une surfacturation de 2€ pour les activités spécifiques et les soirées est appliquée pour les familles habitants hors commune.

⚠ Pour les départs en autonomie, il est nécessaire que les parents aient autorisé l'enfant à partir seul via le portail famille.

Dans tous les cas, les parents s'engagent à vérifier la présence d'un animateur sur place avant de déposer leur(s) enfant(s).

La facturation mensuelle est établie à partir du pointage quotidien. Une facture mensuelle est adressée à chaque famille par courrier ou par mail (pour cela choisir la facturation en ligne sur votre espace personnel).

Le règlement : est possible en espèces, par chèque bancaire, par chèque CESU, ANCV ou prélèvement automatique. (En cas de rejet de prélèvement, vous serez refacturé des frais bancaires de 14€ imputés à l'association).

En cas de non-paiement d'une facture après 2 relances, une majoration de 10% par mois de retard sera appliquée.

LE PADOC LES MERCREDIS EN PERIODE SCOLAIRE

1) Horaires et Organisation :

L'accueil du Padoc se fera dans les locaux de l'association « *Ô Tour du Globe* », rue de la Loire à Oudon, de **12h à 18h30**, avec la possibilité de prendre le repas du midi sur place. Un programme est diffusé régulièrement sur le portail famille et sur la page Facebook des Touchatouts.

2) Conditions d'Utilisations :

Le Padoc partage les locaux avec l'association « *Ô Tour du Globe* », foyer de jeunes ouvert aux 16/25ans.

Chacun s'engage au respect et à la propreté des lieux et du matériel s'y trouvant. Comme tout lieu d'accueil, la vie en collectivité exige le respect des personnes présentes. Aucune dégradation volontaire ou vol n'est toléré. La consommation par des mineurs de boissons alcoolisées est strictement interdite. Il est également interdit de fumer et de consommer des produits illicites au sein des locaux. Aux abords du Padoc, la loi et l'arrêté municipal s'appliquent.

3) Réservations et annulations Padoc mercredis en période scolaire :

En cas de manque de place, l'enfant peut être inscrit sur une liste d'attente. Des réservations de dernière

Si je veux réserver ou annuler le padoc les mercredis en période scolaire	Dernier délai le lundi 12h
Coût pour rétraction hors délai	L'intégralité de la réservation sera due Sauf sur présentation d'un justificatif (ordonnance).

minute pourront être prises en compte en fonction des places disponibles.

Les absences doivent impérativement être signalées le jour même en passant par notre e-mail : padoc_jeunes@yahoo.fr ou bien ou en passant par l'espace citoyen Oudon : <https://www.espace-citoyens.net/OUDON/espace-citoyens/> à la rubrique « signaler une absence » et justifier cette absence pour qu'elle soit prise en compte.

Vos démarches s'opèrent sur votre portail famille accessible 24/24, 7j/7j.

Toutefois en cas d'urgence, le PADOC sont à votre service par téléphone au 07.66.48.40.41.

4) Tarifs, Facturation et Règlement :

Quotient Familial	De 0 à 300.99	De 301 à 599	De 600 à 1199	De 1200 À 1599	De 1600 À 1999	Plus de 2000
Après-midi « classique »	1€50	1€75	2€	2€25	2€50	3€
Repas	1€50	2€	2€50	3€	3€50	4€
Goûter	1€ le goûter					
Activité spécifique (sortie, activité entraînant un surcoût...)	Voir sur le programme d'animation					

 Pour les départs en autonomie, il est nécessaire que les parents aient autorisé l'enfant à partir seul via le portail famille.

Dans tous les cas, les parents s'engagent à vérifier la présence d'un animateur sur place avant de déposer leur(s) enfant(s).

La facturation mensuelle est établie à partir du pointage quotidien. Une facture mensuelle est adressée à chaque famille par courrier ou par mail (pour cela choisir la facturation en ligne sur votre espace personnel).

Le règlement : est possible en espèces, par chèque bancaire, par chèque CESU, ANCV ou prélèvement automatique. (En cas de rejet de prélèvement, vous serez refacturé des frais bancaires de 14€ imputés à l'association).

En cas de non-paiement d'une facture après 2 relances, une majoration de 10% par mois de retard sera appliquée.